

<b>DEPARTEMENT</b>
OISE
<b>CANTON</b>
THOUROTTE
<b>COMMUNE</b>
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

548

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-201

**ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC, RESTRICTION DE CIRCULATION, INTERDICTION  
D'ARRET ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET RESTRICTION DE  
CIRCULATION DES PIÉTONS RUE DE DRESLINCOURT (PORTION  
COMPRISE ENTRE LE PONT ET LA RUE DE PICARDIE)**

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1, L.2213.2 et L.2213.3 ;

**Vu** les arrêtés interministériels du 22.10.1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière et l'article R.225 du Code de la Route ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

**Vu** le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

**Vu** le Code l'Environnement, notamment les articles R. 554-1 et suivants ;

**Vu** le Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

**Vu** l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

**Vu** l'intérêt général ;

**Vu** la demande du mardi 09 septembre 2025 par laquelle la SICAE sollicite un arrêté municipal portant restriction de circulation des véhicules rue de Dreslincourt (portion comprise entre la rue de Picardie et le pont) le jeudi 25 septembre 2025 de 08 heures à 17 heures dans le cadre du remplacement d'un candélabre accidenté ;

**Considérant** que cette opération et la libre circulation des piétons sur le trottoir rue de Dreslincourt (à proximité du chantier) sont incompatibles ;

MIS EN LIGNE LE 16/09/25

*J. Al*

**Considérant** que cette intervention et la libre circulation, le libre arrêt et stationnement des véhicules rue de Dreslincourt (portion comprise entre le pont et la rue de Picardie) sont incompatibles ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

**Considérant** qu'il est indispensable de prendre des mesures pour assurer la sécurité et prévenir les accidents qui pourraient se produire lors de cette intervention ;

**ARRETONS :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Aux droits de l'opération précitée, **le jeudi 25 septembre 2025 de 08 heures à 17 heures**, la SICAE située 680, rue de Chevrières à GRANDFRESNOY (60680) sera autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir rue de Dreslincourt (portion comprise entre le pont et la rue de Picardie), dans le cadre de la réalisation des travaux ci-dessus, conformément aux prescriptions émises dans les articles ci-dessous.

**Article 02** : Aux droits de l'opération précitée, **le jeudi 25 septembre 2025 de 08 heures à 17 heures**, la circulation, l'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sauf ceux des services d'incendie, de secours, de police, de gendarmerie, des médecins, des ambulanciers et de la société chargée des travaux pourront subir, en tout ou partie, la restriction et l'interdiction ci-dessous :

- Circulation alternée sur demi-chaussée suivant les feux de signalisation ;
- Arrêt et stationnement interdits, dans la limite des panneaux de signalisation.

**Article 03** : Les travaux seront signalés en amont et en aval du pont et de la rue de Picardie, par la société chargée du chantier.

**Article 04** : Un périmètre de sécurité adapté à la configuration des lieux sera mis en place autour de l'intervention, par la société précitée ci-dessus.

**Article 05** : Aux droits du chantier précité, **le jeudi 25 septembre 2025 de 08 heures à 17 heures**, la circulation des piétons sera restreinte sur le trottoir rue de Dreslincourt (portion comprise entre le pont et la rue de Picardie), dans la limite des panneaux de signalisation.

**Article 06** : La SICAE sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

**Article 07** : Toutes dégradations éventuelles de la voirie et d'une manière générale d'éléments du domaine public communal seront à la charge de l'intervenant.



**Article 08** : Dès la fin de l'intervention, la SICAE devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

**Article 09** : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 10** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 11** : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 12** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- . Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Cantonal de Thourotte,
- . Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,
- . La SICAE,
- . Le service des Transports de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt,
- . La Direction du service des Transports Hauts-de France,
- . Les Services Techniques Municipaux,
- . Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le lundi 15 septembre 2025

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**

Maire



**PAGE ANNULEE**